

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION ÉTÉ 2021

POL8743-10
POLITIQUE ET RESSOURCES NATURELLES
Lundi de 14 h à 17 h
Jeudi de 14 h à 17 h

Professeure : Maya Jegen
Courriel : jegen.maya@uqam.ca
Disponibilité : Sur rendez-vous
(Zoom)

Objectifs

Pouvons-nous sortir de l'ère du pétrole ? Le gaz de schiste et le « charbon propre » nous aideront-ils à réussir la transition énergétique ? Les énergies renouvelables permettront-elles d'approvisionner nos sociétés malgré leur intermittence ? Devons-nous prendre le risque du nucléaire ? Qui influence la politique de l'énergie et quel rôle les gouvernements ont-ils à jouer ? L'atténuation est-elle plus efficace que l'adaptation dans la lutte contre les changements climatiques ? Le cours se penchera sur le domaine de l'énergie sous l'angle des enjeux politiques, sociaux, économiques et technologiques. Les lectures proposées et les discussions en classe serviront à se familiariser avec les concepts clés et à mieux saisir la complexité des problèmes énergétiques du 21^e siècle. Partant d'une série de questions, le séminaire introduira les étudiantes et les étudiants aux débats sur les ressources énergétiques, les acteurs clés, les politiques énergétiques ainsi qu'à un certain nombre d'approches utilisées pour analyser les enjeux énergétiques. L'objectif est d'outiller les étudiantes et les étudiants pour qu'elles et ils soient en mesure de procéder à une analyse informée et critique des défis actuels en matière énergétique.

Pédagogie

Il s'agit d'une formation intensive qui requiert que chaque étudiante et chaque étudiant ait lu *attentivement* et *avant* le séminaire les textes indiqués dans le plan de cours. La discussion critique des textes est au cœur de ce séminaire : pour qu'un apprentissage mutuel soit possible, les étudiantes et les étudiants doivent être préparés à contribuer à la discussion de façon informée. Aucun cours magistral n'est donné.

PLAN DU SÉMINAIRE

10.05.21 **Présentation du séminaire**

13.05.21 **D'où vient l'anthropocène?**

Descola, Philippe 2015. Humain, trop humain? Intervention lors du *colloque « Comment penser l'Anthropocène ? »*, les 5 et 6 novembre 2015 au Collège de France, Paris (vidéo)

McNeill, John Robert et Peter Engelke. 2014. *The Great Acceleration: An Environmental History of the Anthropocene since 1945*. Cambridge, Massachusetts: The Belknap Press of Harvard University Press, 7-40.

Steffen, Will, Paul J. Crutzen et John R. McNeill. 2007. The Anthropocene: Are Humans Now Overwhelming the Great Forces of Nature? *Ambio* 36(8): 614-21.

LES DÉBATS SUR LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

17.05.21 **Y a-t-il des limites aux énergies non renouvelables?**

IEA. 2020. *World Energy Outlook 2020. Résumé*. Paris: OECD/IEA.

Ressources naturelles Canada 2020. *Cahier d'information sur l'énergie 2020-21*. Ottawa : Ressources naturelles Canada, 47-68.

Sovacool, Benjamin K., Marilyn A. Brown et Scott V. Valentine. 2016. *Fact and Fiction in Global Energy Policy: Fifteen Contentious Questions*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 83-100.

Whitmore, Johanne et Pierre-Olivier Pineau. 2021. *État de l'énergie au Québec 2021*. Montréal: Chaire de gestion du secteur de l'énergie/HEC.

20.05.21 **L'énergie nucléaire vaut-elle le risque ?**

Conférence de Xavier Dechênes-Phillion, analyste à la Bibliothèque du Parlement fédéral (Ressources, énergie et transports)

Brunnengraber, Achim et Miranda Schreurs. 2015. Nuclear Energy and Nuclear Waste Governance Perspectives after the Fukushima Nuclear Disaster. In *Nuclear Waste Governance*, dir. Achim Brunnengraber et al. Wiesbaden: Springer Fachmedien Wiesbaden, 47-78.

Dechênes-Phillion, Xavier et Sophie Leduc. 2020. *L'énergie nucléaire et la gestion des déchets radioactifs au Canada*. Ottawa: Bibliothèque du Parlement. Études générales de la Bibliothèque du Parlement.

Ressources naturelles Canada 2020. *Cahier d'information sur l'énergie 2020-21*. Ottawa : Ressources naturelles Canada, 109-115.

Sovacool, Benjamin K., Marilyn A. Brown et Scott V. Valentine. 2016. *Fact and Fiction in Global Energy Policy: Fifteen Contentious Questions*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 249-270.

27.05.21 **Le gaz naturel, le gaz de schiste et le « charbon propre » aideront-ils à faire la transition énergétique ?**

Neville, Kate J. et Erika Weinthal. 2016. Scaling up Site Disputes: Strategies to Redefine 'Local' in the Fight against Fracking. *Environmental Politics* 25(4): 569-592.

Ressources naturelles Canada 2020. *Cahier d'information sur l'énergie 2020-21*. Ottawa : Ressources naturelles Canada, 69-84, 117-121.

Sovacool, Benjamin K., Marilyn A. Brown et Scott V. Valentine. 2016. *Fact and Fiction in Global Energy Policy: Fifteen Contentious Questions*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 101-119, 226-246.

31.05.21 **Les énergies renouvelables permettront-elles d'assurer l'approvisionnement de nos sociétés?**

Ressources naturelles Canada 2020. *Cahier d'information sur l'énergie 2020-21*. Ottawa : Ressources naturelles Canada, 85-108.

Sovacool, Benjamin K., Marilyn A. Brown et Scott V. Valentine. 2016. *Fact and Fiction in Global Energy Policy: Fifteen Contentious Questions*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 120-140.

Stefanelli, Robert D. et al. 2018. Renewable Energy and Energy Autonomy: How Indigenous Peoples in Canada Are Shaping an Energy Future. *Environmental Reviews*, 95-105

LES DÉBATS SUR LES ACTEURS CLÉS

03.06.21 **Qui influence la politique de l'énergie ?**

Högselius, Per. 2018. Who Controls World Energy? In *Energy and Geopolitics*, Routledge, 39-67.

Sovacool, Benjamin K., Marilyn A. Brown et Scott V. Valentine. 2016. *Fact and Fiction in Global Energy Policy: Fifteen Contentious Questions*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 25-41.

Stephens, Jennie C. 2019. Energy Democracy: Redistributing Power to the People Through Renewable Transformation. *Environment: Science and Policy for Sustainable Development* 61(2): 4-13.

07.06.21 **Quel rôle les gouvernements ont-ils à jouer dans le domaine de l'énergie ?**

Fast, Stewart. 2017. *Who Decides? Balancing and Bridging Local, Indigenous and Broader Societal Interests in Canadian Energy Decision-Making*. Ottawa: Positive Energy/University of Ottawa.

Sovacool, Benjamin K., Marilyn A. Brown et Scott V. Valentine. 2016. *Fact and Fiction in Global Energy Policy: Fifteen Contentious Questions*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 60-79.

Stokes, Leah C. et Hanna L. Breetz. 2018. Politics in the U.S. Energy Transition: Case Studies of Solar, Wind, Biofuels and Electric Vehicles Policy. *Energy Policy* 113: 76-86.

LES DÉBATS SUR LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES

10.06.21 **Pourquoi investir dans l'efficacité énergétique?**

Haley, Brendan. 2021. Low-Income Households Should Be a Priority for Federal Energy Efficiency Funding. *Policy Options*. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/february-2021/low-income-households-should-be-a-priority-for-federal-energy-efficiency-funding/>

- Haley, Brendan et James Gaede. 2020. Making Federalism Work for Energy Efficiency. *Policy Options*. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/november-2020/making-federalism-work-for-energy-efficiency/>.
- Langlois-Bertrand, Simon, Mohamed Benhaddadi, Maya Jegen et Pierre-Olivier Pineau. 2015. Political-Institutional Barriers to Energy Efficiency. *Energy Strategy Reviews* 8: 30-38.
- Sovacool, Benjamin K., Marilyn A. Brown et Scott V. Valentine. 2016. *Fact and Fiction in Global Energy Policy: Fifteen Contentious Questions*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 42-59.

14.06.21 **L'atténuation est-elle plus efficace que l'adaptation dans la lutte contre les changements climatiques?**

- Cameron, Emilie, Rebecca Mearns et Janet Tamalik McGrath. 2015. Translating Climate Change: Adaptation, Resilience, and Climate Politics in Nunavut, Canada. *Annals of the Association of American Geographers* 105(2): 274-83.
- Hess, David J. 2013. Transitions in Energy Systems: The Mitigation-Adaptation Relationship. *Science as Culture* 22(2): 197-203.
- Sovacool, Benjamin K., Marilyn A. Brown et Scott V. Valentine. 2016. *Fact and Fiction in Global Energy Policy: Fifteen Contentious Questions*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 183-205.

LES DÉBATS SUR LES APPROCHES CONCEPTUELLES

17.06.21 **Pourquoi est-il difficile de modifier les trajectoires énergétiques?**

- Sovacool, Benjamin K., Marilyn A. Brown et Scott V. Valentine. 2016. *Fact and Fiction in Global Energy Policy: Fifteen Contentious Questions*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 310-329.
- Unruh, Gregory C. 2000. Understanding Carbon Lock-In. *Energy Policy* 28(12): 817-30.
- Unruh, Gregory C. 2002. Escaping Carbon Lock-In. *Energy Policy* 30(4): 317-25.

21.06.21 **Comment penser les transitions énergétiques?**

- Bernstein, Steven, et Matthew Hoffmann. 2018. Decarbonisation. Dans *Governing Climate Change: Polycentricity in Action?*, dir. Andrew Jordan, Dave Huitema, Harro van Asselt, et Johanna Forster. Cambridge University Press, 248-265.
- Geels, Frank et al. 2019. *Sustainability Transitions: Policy and Practice*. Luxembourg: European Environment Agency. 7-11.
- Geels, Frank et al. 2017. Sociotechnical Transitions for Deep Decarbonization. *Science* 357(6357): 1242-44.
- Meadowcroft, James. 2016. Let's Get This Transition Moving! *Canadian Public Policy* 42(1): 10-17.

28.06.21 **Conclusion: Simulation du cabinet du ministre des ressources naturelles**

Optionnel:

- Sovacool, Benjamin K., Marilyn A. Brown et Scott V. Valentine. 2016. *Fact and Fiction in Global Energy Policy: Fifteen Contentious Questions*. Baltimore: Johns Hopkins University Press,

331-357.

Lectures obligatoires

- Sovacool, Benjamin K., Marilyn A. Brown et Scott V. Valentine. 2016. *Fact and Fiction in Global Energy Policy: Fifteen Contentious Questions*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
Le livre électronique est accessible à la bibliothèque de l'UQAM; la version papier est disponible à la COOP UQAM (quelques exemplaires seulement).
- Un ouvrage à choisir dans la liste présentée lors du séminaire pour effectuer une recension (voir liste sur Moodle).
- Tous les autres textes indiqués dans le syllabus sont accessibles via SOFIA (voir liens sur Moodle).

Évaluation

Les éléments suivants font partie de l'évaluation :

- *Participation au séminaire* : les lectures indiquées dans le plan de cours sont obligatoires et l'étudiante, l'étudiant s'engage à arriver au séminaire de façon préparée. Ceci implique qu'elle ou il est capable de formuler des commentaires critiques et des questions portant sur les lectures et de pouvoir reproduire les arguments et les contre-arguments présentés dans le livre de Sovacool *et al.* Je suggère de préparer une fiche de commentaires et de questions pour appuyer la participation active, informée, structurée et pertinente au séminaire (20% de la note finale) ;
- *Animation d'un séminaire* : à tour de rôle, une étudiante, un étudiant a la responsabilité d'animer le séminaire. L'animatrice, l'animateur cadre et dirige la discussion, suscite le questionnement et favorise l'échange entre tous les membres du groupe. Elle ou il s'assure que les questions de compréhension ainsi que les principaux enjeux soulevés dans les textes soient abordés dans la discussion (20% de la note finale) ;
- *Deux brèves notes d'analyse (policy memo)* : Les étudiantes et les étudiants écrivent deux notes d'environ 1000 mots chacune sur un enjeu de politique énergétique. Chaque note est adressée au ministre des ressources naturelles (pour les détails, voir Moodle). Elle doit résumer l'état de la question, esquisser des scénarios et proposer une ou des options. La première note est à remettre à la professeure en version électronique le **3 juin 2021** (10% de la note finale).

La deuxième note d'analyse sert de base pour la simulation en classe et est à remettre à la professeure en version électronique le **28 juin 2021** (10% de la note finale).
- *Participation à la simulation* : au cours de la simulation du **28 juin 2021**, chaque étudiante et chaque étudiant présente ses conseils au ministre des ressources naturelles afin de lui permettre de prendre une décision (voir Moodle pour les consignes) (10% de la note finale).

- *Recension* : le texte de 800 à 1200 mots porte sur un ouvrage récent, publié dans une maison d'édition universitaire et portant sur des enjeux en matière énergétique (voir Moodle pour la liste des ouvrages et les instructions). L'ouvrage est validé par la professeure le 8 juin. La version finale est à remettre à la professeure en version électronique le **30 juillet 2021*** (30% de la note finale) ;

* les retards seront pénalisés de 10% par jour

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.